

<b>Accès ou connexion</b>	Prix basé sur la taille du message ou sur le temps de connexion au réseau, ainsi que sur la vitesse de la ligne, le protocole de communication utilisé et le nombre de sessions. Les taxes d'accès sont prélevées à la fois au moment de l'envoi et de la réception. Certains RVA n'imposent pas de taxes d'accès distinctes, mais en ont incorporé le coût dans les tarifs des boîtes aux lettres.
<b>Niveau de service</b>	De nombreux RVA exigent des prix différents pour le traitement par boîtes aux lettres et les taxes d'accès selon le moment où le service est demandé (heures de pointe – le jour, ou heures non prioritaires – la nuit) et l'urgence du message (régulier ou exprès).
<b>Interconnexion</b>	Les taxes d'interconnexion peuvent prendre trois formes. La première, celle qu'ont adoptée la plupart des RVA, est fonction de la taille de chaque message à destination d'un autre réseau. Dans la deuxième forme imposée par certains RVA, le client paie à la fois la portion d'envoi et la portion de réception (soit deux fois le prix normal, plus la surtaxe d'interconnexion). Enfin, certains RVA imposent une surtaxe pour le service d'interconnexion d'urgence. En outre, certains RVA imposent des frais de montage et des frais mensuels fixes pour maintenir les interconnexions.
<b>International</b>	La plupart des RVA ajoutent une surtaxe pour les services à l'extérieur de l'Amérique du nord. Certains RVA vont jusqu'à imposer des monnaies et des prix différents par pays.
<b>Stockage dans une boîte aux lettres</b>	Prix fondé sur la taille du message stocké dans la boîte aux lettres et qui est prélevé après une période initiale de franchise de quelques jours.
<b>Gestion et rapports</b>	La plupart des RVA imposent des frais pour les systèmes de gestion et les fonctions de rapports. De façon générale, les RVA exigent des tarifs spéciaux pour ces services ou prélèvent des taxes d'accès ou de temps de connexion.
<b>Autres services</b>	D'autres services, comme la traduction en réseau,